

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**Code du produit:** PYR0411B**No CAS:**

370865-80-8

**Numéro CE:**

625-659-7

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation**

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Solvionic SA

195 route d'Espagne

31036 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0)5.34.63.35.35

**Service chargé des renseignements:** Département HSE**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

CCHST: 1-800-668-4284 (Canada &amp; U.S.A)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07

**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**Nom du produit: 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Caractérisation chimique: Substances

##### - No CAS / Désignation

370865-80-8 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide

##### - Code(s) d'identification

Numéro CE: 625-659-7

Formule brute: C11 H20 N4

Masse molaire: 208,3 g/mol

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

. **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Cyanure d'hydrogène (HCN)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

. **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

. **Préventions des incendies et des explosions:** A très haute température (incendie): dégradation du produit et formation de cyanure.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

. **Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**Nom du produit: 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

. Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

. Aspect

. Forme: Liquide

. Couleur: Jaune

. Odeur: Non déterminé

. Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Conductivité

. à 20°C: 11,23 mS/cm

. à 25°C: 13,17 mS/cm

- Changement d'état

. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- Point d'éclair: Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

. Inférieure: Non déterminé.

. Supérieure: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

 - Densité à 20 °C: 1,016 g/cm<sup>3</sup>

 - Masse volumique: 1.016 kg/m<sup>3</sup>

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**Nom du produit: 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**

(suite de la page 3)

. <b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
. <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
. <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.

- <b>Solubilité dans/miscibilité avec</b>	
. <b>l'eau:</b>	Non déterminé.
- <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
- <b>Viscosité:</b>	
. <b>Dynamique à 20 °C:</b>	41,3 mPas
. <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.

<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------------	--

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles** Oxydant fort et Base forte.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effet primaire d'irritation**

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

. **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**Nom du produit: 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**

(suite de la page 4)

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

HP 4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

#### Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA  
 Classe néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

**Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement

#### Contact:

Mail: hse@solvionic.com

N° de téléphone: +33 (0)5.34.63.35.35

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 19.03.2019

**Nom du produit: 1-Butyl-1-méthylpyrrolidinium dicyanamide 99,5%**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 5)

FR